



Action
communautaire
autonome

P

etit guide pour déconstruire
les préjugés des partis
politiques



Tous les député-e-s que nous rencontrons reconnaissent l'importance des organismes communautaires et ce, peu importe le parti politique. Toutefois, plusieurs sont réticents à admettre que nous travaillons dans des conditions de sous-financement et nous proposent des solutions qui sont, bien souvent, basées sur des préjugés. Voici donc quelques éléments de réflexion pour vous aider à déconstruire ces idées préconçues.

IL N'Y A PAS EU DE COUPURE DANS LE COMMUNAUTAIRE

AU PROVINCIAL

Même si le financement est demeuré stable, les groupes locaux et régionaux en environnement ont été complètement coupés. Il ne reste que quatre groupes nationaux qui reçoivent du financement à la mission de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

L'insuffisance ou la non indexation des subventions appauvrissent les organismes qui sont incapables d'absorber l'augmentation des tarifs. De plus, entre 2012 et 2015, les montants attribués pour les projets ponctuels ont diminué d'environ 25M\$.

Ajoutons à cela les années de transition entre le précédent plan de lutte contre la pauvreté et celui annoncé récemment qui ont privé plusieurs organismes d'une source importante de financement par les ententes de projets via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

AU FÉDÉRAL

Les années du gouvernement Harper ont notamment fait très mal aux groupes de femmes, à ceux qui oeuvrent en défense collective des droits et en alphabétisation. Ceux-ci ont vu des sources importantes de financement disparaître, notamment sur le plan de la recherche.

LES FONDATIONS

La réorientation de certaines fondations prive plusieurs organismes d'un financement important. Par exemple, les Centraide de plusieurs régions ont procédé graduellement à plusieurs coupures, particulièrement dans les organismes en défense des droits.

Pendant ce temps, les demandes de la population augmentent de 22% par année et les ressources du milieu communautaire stagnent ou diminuent.

VOUS POURRIEZ FAIRE MIEUX AVEC CE QUE VOUS AVEZ

L'une des idées préconçues est que le communautaire administre mal ses ressources. Les organismes communautaires gèrent l'argent public avec transparence et efficacité depuis plus de 50 ans. Ils font littéralement des miracles dans les communautés avec le peu de ressources dont ils disposent. Surtout dans un contexte où ils absorbent, depuis plusieurs années, les coupures dans les services publics sans que leur financement soit augmenter.

IL FAUDRAIT VOUS REGROUPER POUR OPTIMISER VOS RESSOURCES

Il s'agit déjà d'une pratique courante. Les organismes d'un même immeuble partagent souvent certaines ressources matérielles ou humaines: frais du photocopieur, d'internet, service d'entretien, salles de réunion, etc. La Maison Parent-Roback à Montréal est un excellent exemple du partage de ressources par les groupes de femmes.

IL FAUDRAIT FUSIONNER LES PETITS ORGANISMES

Quand les gens de la communauté le jugent utile et pertinent, ils le font. Plusieurs initiatives ont été faites en ce sens pour regrouper des organismes qui ont une mission similaire. Par exemple, des organismes qui s'occupent à la fois des chômeurs-chômeuses et des personnes assistées sociales.

Toutefois, les grandes structures ne sont pas populaires auprès des gens de la communauté. D'une part, elles sont souvent plus coûteuses qu'il n'y paraît. La gestion de proximité s'avère bien

souvent beaucoup plus efficace. D'autre part, plus les structures sont grandes, plus elles éloignent les organismes des gens. La résistance aux grandes structures s'explique donc par la volonté des organismes de rester près des gens de la communauté de manière à réellement répondre à leurs besoins, à leurs préoccupations. Le fait d'avoir des locaux modestes, de plus petites équipes et de répondre encore au téléphone met les gens beaucoup plus en confiance.

PLUSIEURS ORGANISMES SONT EN DIFFICULTÉ

Que ce soit sur le plan de la vie associative, des ressources humaines ou de la gestion, il est vrai qu'il existe des organismes vivant des difficultés. Toutefois, il ne faut pas généraliser ces problèmes à l'ensemble du mouvement et surtout, il faut offrir du soutien aux communautés pour les résoudre. Les ministères disposent de tous les outils et procédures nécessaires afin de les soutenir. Nous encourageons également les organismes à faire appel à leurs regroupements nationaux ou régionaux afin de les accompagner dans leur restructuration.

IL FAUDRAIT DIVERSIFIER LES SOURCES DE FINANCEMENT

Plusieurs député-e-s et ministères nous suggèrent d'aller chercher de l'argent dans les fondations et de diversifier davantage nos sources de revenu. Alors que la diversification des sources de revenu nous a été vendue comme étant la solution miracle à nos problèmes de financement, nous constatons aujourd'hui qu'elle vulnérabilise plutôt les organismes.

LA GESTION DE LA DÉCROISSANCE

Lorsque le milieu ou le gouvernement décide de retirer leur soutien à un organisme, celui-ci se retrouve dans une situation d'instabilité, l'obligeant ainsi à gérer de la décroissance : mises à pied, déménagement, réduction des services et des activités.

TROUVER DE L'ARGENT, ÇA DEMANDE DU TEMPS ET DES RESSOURCES

Bien souvent, les organismes performants dans la recherche de financement y affectent une ressource humaine à temps complet. Quand un organisme compte un-e ou deux employé-e-s, cette recherche de financement devient quasi impossible.

LA LOURDEUR DE LA REDDITION DE COMPTE

Plus on ajoute des bailleurs de fonds, plus les organismes doivent répondre à des exigences de reddition de compte. Pendant ce temps, les services et les activités offertes à la population en souffrent.

LA COMPÉTITION NUIT À LA COLLABORATION

Les sources de financement sont limitées et les organismes se retrouvent bien souvent en compétition pour obtenir un peu d'argent. Ce climat n'est pas favorable aux collaborations entre les organismes d'un milieu qui auraient pourtant tout intérêt à s'unir afin de résoudre certaines problématiques communes.

IL Y A TROP D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Certaines fondations ou certaines personnes affirment qu'il y a trop d'organismes communautaires au Québec. Il y en a environ 5 000 qui reçoivent un financement de l'État. Parmi ceux-ci, 4 000 sont autonomes, ce qui signifie qu'ils appartiennent aux communautés et qu'ils sont complètement indépendants du réseau public. Le fait qu'il y ait 4 000 organismes autonomes au Québec est un signe de vitalité des communautés. Cela signifie que les gens sont impliqués et actifs dans leur rôle de participation citoyenne.

Les organismes communautaires sont des organismes qui offrent des services de proximité. Un jeune ne peut pas parcourir 15 km pour se rendre à sa Maison de jeunes. Tout comme une femme ou un homme ne peut pas parcourir cette distance pour aller dans une maison de la famille. Est-ce qu'on entend des gens dire qu'il y a trop de parcs? Trop d'aires de jeu? Trop d'écoles?

IL Y A UN PROBLÈME DE DÉDOUBLEMENT

Il existe bel et bien certaines formes de dédoublement. Toutefois, ceux-ci sont créés par le gouvernement.

LES ENTENTES DE SERVICE ET LES PROJETS

Le financement par projet ou par entente de services, qu'il provienne du gouvernement, des municipalités ou des fondations, contribue largement au phénomène du dédoublement des missions. Les organismes sont parfois tentés, en raison de leur situation de sous-financement, de se détourner un peu de leur mission afin de répondre aux exigences d'un projet, ce qui peut avoir pour résultat de doubler les activités d'un autre organisme.

LE DÉDOUBLEMENT DES EXPERTISES

Le gouvernement finance parfois des fondations ou d'autres types d'organisations ne possédant pas nécessairement l'expertise nécessaire pour mener à bien le mandat qu'on lui confie. Il crée alors lui-même le dédoublement des missions puisque ces organisations doivent développer une expertise supplémentaire alors que bien souvent, elles existent déjà dans le milieu communautaire. Par exemple, malgré le fait qu'ils ne possèdent aucune expertise en bénévolat, le financement de la promotion de l'action bénévole chez les jeunes a été confié aux carrefours jeunesse-emploi (CJE) dédoublant ainsi la mission des centres d'action bénévole (CAB). Les CJE ne possédant pas l'expertise en bénévolat font alors appel aux CAB.

LES STRUCTURES INTERMÉDIAIRES

Plutôt que de financer directement les organismes, le gouvernement confie à des structures intermédiaires la responsabilité de distribuer l'argent. C'est le cas avec l'argent du Fonds québécois aux initiatives sociales visant à financer les projets de lutte contre la pauvreté. Ces sommes sont gérées par des structures régionales ou locales et sont ensuite distribuées aux organismes. En plus de laisser pour compte certains organismes dont la mission est moins populaire, comme la défense collective des droits, ces structures utilisent une partie, parfois importante, de cet argent pour se financer.

Quelques exemples:

Dr. Julien

Les cliniques du Dr Julien offrent des activités avec les parents et les enfants, populations ciblées par les organismes communautaires Famille (OCF). Ce sont des activités liées au développement de l'enfant et de l'expérience parentale qui font partie des activités déjà offertes par les OCF.

Fondation pour l'alphabétisation

La Fondation a déjà annoncé son ambition d'être l'organisme parapluie pour la gestion de toutes les initiatives en alphabétisation. Elle a obtenu un financement de 200 000\$ du ministère de l'Éducation avec pour mandat de mettre sur pied un projet d'alphabétisation familiale. Avec la Tablee des chefs et Ricardo Médias, elle veut ainsi développer une activité "clé en main" qui n'aura qu'à s'intégrer aux activités des organismes communautaires.

Mesure dédiée à la lecture

Le ministère de l'Éducation a confié aux Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec (IRC) une somme de 6 millions\$ sur 3 ans pour la gestion d'appels de projets liés à la mesure dédiée à la lecture. Les organismes qui veulent obtenir du financement doivent idéalement se concerter avec le milieu scolaire. Au lieu de financer directement la mission des organismes, le ministère ajoute une couche décisionnelle (avec les IRC), impose une obligation de concertation avec le milieu scolaire et alourdit la reddition de comptes des organismes.

Centres d'éducation des adultes

Le ministère de l'Éducation a prévu, à partir de 2016-2017, une somme de 4 millions\$ par année pendant 3 ans pour rehausser le niveau de littératie des populations vulnérables. Les centres d'éducation des adultes sont mandataires de ces sommes, mais doivent le faire obligatoirement en partenariat avec les organismes du milieu (alphabétisation, lutte au décrochage, famille, etc.) La reddition de comptes est très lourde, parce qu'elle doit correspondre aux règles des commissions scolaires. Encore une fois, on passe ici par un intermédiaire pour financer des activités que des organismes communautaires accomplissent déjà dans leur cadre de leur mission.